

AM3C - Ardoisières de Maël-Carhaix, Concassage, Criblage

Site du Moulin de la Lande

Commune de Maël-Carhaix (22)

Note de présentation non technique - résumés non techniques des études d'impact et de dangers

Partie 1 - Demande d'autorisation environnementale

Selon les prescriptions des articles R181-13 et D181-15-2 du Code de l'Environnement

Avant propos

Introduction
Fiche de synthèse
Règlementation

Lettre de demande au Préfet

Demande d'autorisation environnementale

- 1) Identité du demandeur
- 2) Emplacement de l'installation
- 3) Nature et volume des activités
- 4) Procédés de fabrication, matériaux utilisés et produits fabriqués
- 5) Capacités techniques et financières

Garanties financières

Compléments à la demande d'autorisation environnementale

Plan d'ensemble de l'installation
Avis des propriétaires et de l'autorité publique compétente sur la remise en état
Attestations de maîtrise foncière

Partie 2 – Etude d'impact

Selon les prescriptions de l'article R122-5 de Code de l'Environnement

Nom et qualité des auteurs
Règlementation
1) Description du projet
2) Etat initial de l'environnement, analyse des effets du projet, mesures visant à éviter, réduire ou compenser ces effets
3) Volet santé
4) Vulnérabilité du projet aux risques d'accidents majeurs
5) Effets cumulés du projet avec d'autres projets connus
6) Solutions examinées et raisons du choix du projet
7) Compatibilité du projet avec les documents opposables, schémas et plans mentionnés à l'article R122-17
8) Remise en état
9) Description des méthodes de prévision ou des éléments probants utilisés pour identifier et évaluer les incidences

Annexes

Annexe 1 : Etude biologique réalisée par le bureau d'études CERESA en 2012
Annexe 2 : Etude faune-flore-habitats réalisée par le bureau d'études AXE en 2017
Annexe 3 : Arrêté en date du 28 août 2013 portant dérogation pour atteinte à une espèce protégée
Annexe 4 : Plan de gestion des déchets d'exploitation du site

Partie 3 – Etude de dangers

Selon les prescriptions de l'article D181-15-2-III du Code de l'Environnement :

- 1) Identification des potentiels de dangers
- 2) Analyse préliminaire des risques (APR)
- 3) Etude détaillée de réduction des risques (EDRR)
- 4) Moyens de prévention et d'intervention

Annexes

Annexe 1 : Etude INERIS de 2003 – Mise en sécurité de l'Ardoisière de Maël-Carhaix
Annexe 2 : Etude de l'école nationale supérieure des mines de Paris – 2001 – Ardoisières de Maël-Carhaix – Conséquences de l'arrêt de l'exploitation sur le plan hydrogéologique et géotechnique